

La chute du prix du porc

- Session : 2020-2021
- Année : 2020
- N° : 63 (2020-2021) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 14/10/2020**

- de LEGASSE Dimitri
- à BORSUS Willy, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Depuis le 10 septembre, jour où un premier cas de peste porcine africaine a été découvert en Allemagne, des interdictions d'importation de la viande de porc allemand ont suivi et les prix sont en chute libre. Ce qui a des répercussions pour les éleveurs belges pour qui l'Allemagne est un gros client.

Cela fait écho évidemment à la situation de la peste porcine africaine dans la Province du Luxembourg. Car la chute des prix citée ci-dessus s'ajoute à l'interdiction d'exportation de porc vers la Chine pour nos producteurs de la Province du Luxembourg après l'apparition de foyers de cette maladie chez des sangliers.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur la situation de peste porcine africaine chez les sangliers de Wallonie ?

Peut-on espérer bientôt une levée de l'interdiction de l'exportation de viande de porc vers la Chine ?

La chute du prix de la viande de porc actuelle due à la situation en Allemagne a-t-elle des répercussions graves chez nos éleveurs ?

Que compte-t-il faire pour soutenir le secteur ?

- **Réponse du 05/11/2020**

- de BORSUS Willy

Deux éléments poussent les prix du porc au plus bas : la crise Covid et l'épidémie de peste porcine africaine en Allemagne.

Alors que l'année 2020 avait commencé avec des prix du porc favorables, la situation a changé radicalement au printemps. La crise Covid a perturbé le marché mondial du porc.

En juin et juillet, de nombreux abattoirs allemands et néerlandais ont connu des épidémies de coronavirus parmi leur personnel. Les abattoirs ont été contraints par le gouvernement de cesser temporairement leurs activités et la Chine a décidé pendant un certain temps de ne plus importer de viande en provenance des abattoirs concernés. En août, les prix ont légèrement remonté après que les abattoirs aient pu contrôler les foyers de coronavirus parmi leur personnel, mais la hausse des prix a été de courte durée.

Lorsqu'en septembre, une carcasse de sanglier a été trouvée en Allemagne et que le test de dépistage de la peste porcine africaine s'est révélé positif, l'évolution favorable des prix

des porcelets et des porcs d'engraissement a pris fin. Dans l'intervalle, de nombreux pays tiers, dont la Chine, ont imposé une interdiction d'importation de la viande de porc allemande, ce qui signifie que cette viande doit maintenant être vendue sur le marché intérieur européen. Notre pays n'a pas encore retrouvé son statut de pays sans PPA, avec toutes les conséquences que cela implique : les prix des porcelets et des porcs d'engraissement ont encore baissé et sont actuellement inférieurs au niveau d'août 2018, date à laquelle la peste porcine africaine a été détectée dans notre pays. Le secteur porcin enregistre donc actuellement de lourdes pertes et cette situation est préoccupante.

Aujourd'hui, le prix du porc est en moyenne de 0,85 euro par kilo vif. Juste avant le début de la crise Covid, le prix moyen était de 1,44 par kilo vif. La chute du prix des porcelets est encore plus spectaculaire. Début mars, ils se situaient encore à un niveau historiquement élevé de 63 euros par porcelet de 20 kilos. Aujourd'hui, il n'est plus que de 8 euros par porcelet !

Nous espérons que les Pays-Bas, le Danemark, l'Espagne et la France augmenteront leurs exportations vers la Chine, afin de soulager le marché européen. En outre, nous espérons également que l'Allemagne pourra rapidement entamer des négociations avec la Chine en vue d'un accord de régionalisation. Cela signifierait que seule la viande de porc provenant de l'État allemand du Brandebourg, touché par la PPA, serait interdite par la Chine. Cela redonnerait un peu d'oxygène aux marchés.

Un autre élément peut aussi jouer un rôle : le fait que notre pays puisse retrouver son statut de pays « indemne PPA ». En attendant, les exportations vers les pays tiers seront pratiquement au point mort et notre viande de porc devra être vendue sur le marché européen.

Un pays peut retrouver ce statut « indemne PPA » s'il peut prouver qu'aucun animal atteint de cette maladie n'a été trouvé sur son territoire depuis plus d'un an.

Depuis le mois d'août, cela fait un an qu'un sanglier positif n'a pas été abattu dans les zones délimitées de la Province de Luxembourg. Depuis lors, cependant, certaines carcasses en état de décomposition lointain ont été retrouvées. Le dernier cas remonte au 4 mars de cette année, selon les rapports présentés à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Après examen des carcasses, l'AFSCA a constaté que les animaux étaient morts depuis au moins six mois.

Cela signifie qu'entre-temps, aucun nouveau cas de peste porcine africaine n'a été identifié sur notre territoire depuis un an. Sur cette base, l'AFSCA a déposé un dossier auprès de l'Europe et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour retrouver son statut « indemne PPA ». Si le dossier est accepté par l'OIE, notre pays pourra, espérons-le, réapparaître sur la liste des pays « indemnes PPA » dans le courant du mois de novembre. Les négociations pour exporter notre viande de porc vers la Chine pourront dès lors reprendre, mais il faudra certainement encore quelques mois pour que les exportations puissent réellement reprendre.